

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Arrêté de circulation portant mesure relative à une manifestation sportive

Interdiction de stationner

Nous, Maryse DUBOS, Maire de BRAY LES MAREUIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à 2213-6 ;
Vu le Code de la route et notamment l'article R 225 ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatives à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1991, 27 février 1973, 10 juillet 1974, 25 juillet 1976 et 6 juin 1977 ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;
Considérant qu'il appartient à l'autorité communale de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité ;

Vu la demande d'arrêté de police formulée par M. HIBON Dany, chargé de la sécurité sur le Grand prix de la Somme, dont la course cycliste passera dans la commune de Bray-lès-Mareuil le dimanche 28 avril 2024, rue de Picquigny, départementale n° 3, en provenance de Mareuil-Caubert et en direction d'Eronnelle ;

ARRÊTONS :

- Article 1^{er}** Le dimanche 28 avril 2024, entre 11 h et 14 h :
- Le stationnement sera interdit rue de Picquigny.
- Article 2** La signalisation (pré-signalisation, signalisation et déviation) est mise en place par les soins de la commune.
- Article 3** Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4** Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de BRAY LES MAREUIL.
- Article 5** Le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Abbeville,
Le maire de Bray lès Mareuil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Abbeville ;

et affiché aux lieux accoutumés.

Fait en Mairie le 21/03/2024.

Le Maire,
Maryse DUBOS

